

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 21/10/2024 - 36585 - 2012 B 02748 - 753 196 070 - 2A CLIMATIQUE HOLDING



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING	31 CHEMIN DES HELIANTHES
SIRET 7 5 3 1 9 6 0 7 0 0 0 0 1 9	13390 AURIOL
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
<i>Copie certifiée conforme à l'original</i>	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées	HOLDING FINANCIERE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	4 615
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (CbC/DAC4) (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Si oui, indication du logiciel utilisé	
C E G I D	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET FERRERO 50 AVENUE DES CAILLOLS VALLON DES SOURCES 13012 MARSEILLE Tél:	Tél:
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	
Date: 26/05/2020 Lieu AURIOL	
Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	
Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Désignation de l'entreprise SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING Néant *

Adresse de l'entreprise 31 CHEMIN DES HELIANTHES 13390 AURIOL

Numéro SIRET * 7 5 3 1 9 6 0 7 0 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012					
	Fonds commercial *							
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 700	1 700			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	81 780	81 780	81 780	81 780	
	Total I (5)	044	048	83 480	1 700	81 780	81 780	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				2 340	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070				
		Autres * (3)	072	074	203	203	203	203
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	2 211	2 211			
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	2 414	2 414	2 543	2 543
		Total général (I+II)	110	112	85 894	1 700	84 194	84 323

PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	20 000	20 000	20 000
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	2 000	2 000	2 000
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132	3 539	3 539	3 539
	Report à nouveau	134	51 857	48 025	48 025
	Résultat de l'exercice	136	1 946	3 832	3 832
	Provisions réglementées	140			
		Total I	142	79 341	77 396
	Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		5 135	5 135
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	4 573	1 293	1 293
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 280)	172	280	500	500
	Produits constatés d'avance	174			
		Total III	176	4 853	6 928
	Total général (I + II + III)	180	84 194	84 323	

RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*				
A - RÉSULTAT COMPTABLE				13		1		2		0		1		9		
PRODUITS D'EXPLOITATION				209		210										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210										
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214										
				217		218										
						222										
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224										
	Production immobilisée *					226										
	Subventions d'exploitation reçues					230										
	Autres produits					232										
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						234										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					236										
	Variation de stock (marchandises) *					238										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					240										
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					242		4 958				5 011				
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			244						200				
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243												
	Rémunérations du personnel *					250										
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252										
	Dotations aux amortissements *					254										
	Dotations aux provisions					256										
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262										
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260													
Total des charges d'exploitation (II)						264		4 958			5 211					
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(4 958)			(5 211)					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280		9 371			9 301					
	Produits exceptionnels					290										
	Charges financières					294		128			258					
	Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300		2 340							
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348												
Impôts sur les bénéfices *						306										
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		1 946			3 832					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		1 946		314						
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318										
	Provisions non déductibles *					322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324										
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés			247			330		2 340							
			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248												
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999										
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997					
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44. terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quindécies)	138			342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990								
	Divers dont ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			350		8 901			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993	Déduction exceptionnelle simulatrice de conduite	641								
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352				354		4 615			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356										
	Déficits antérieurs reportables : *37.....694										360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370				372		4 615				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING

31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
CHARGES EXERCICE ANTERIEUR		2 340
Total des réintégrations diverses	330	2 340

Détail des déductions diverses		
Produits Dividendes Filiales		8 901
Total des déductions diverses	350	8 901

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

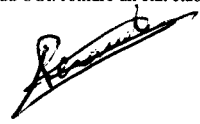


EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise : <u>SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 700	472		474		476	1 700	1 700
Immobilisations financières		480	81 780	482		484		486	81 780	81 780
TOTAL		490	83 480	492		494		496	83 480	83 480
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
Autres immobilisations corporelles		560	1 700	562		564		566	1 700	
TOTAL		570	1 700	572		574		576	1 700	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	37 694
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	37 694
Déficits de l'exercice	860	4 615
Total des déficits restant à reporter	870	42 309

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur au titre du cadre de l'article 217 octies du CGI	397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING			Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois
				1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :			376	
dont apprentis			657	
dont handicapés			651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105	
TOTAL 1			106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143	
Subventions d'exploitation reçues			113	
Variation positive des stocks			111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153	
TOTAL 2			144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)				
Achats			121	
Variation négative des stocks			145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150	
TOTAL 3			152	
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée			(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).			117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026		
Période de référence		024	160	
Date de cessation		186		
<small>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation fonctière des entreprises : qualification des effectifs.</small>				

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 1 9]

N° SIRET [7 5 3 1 9 6 0 7 0 0 0 0 1 9]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [SASU 2A CLIMATIQUE HOLDING]

ADRESSE (voie) [31 CHEMIN DES HELIANTHES]

CODE POSTAL [13390] VILLE [AURIOL]

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []

N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) [M] Nom patronymique [RENARD] Prénom(s) [ERIC]

Nom marital [] % de détention [100.00] Nb de parts ou actions [100]

Naissance : Date [240773] N° Département [13] Commune [MARSEILLE] Pays []

Adresse : N° [31] Voie [CHEMIN DES HELIANTHES]

Code postal [13390] Commune [AURIOL] Pays []

Titre (2) [] Nom patronymique [] Prénom(s) []

Nom marital [] % de détention [] Nb de parts ou actions []

Naissance : Date [] N° Département [] Commune [] Pays []

Adresse : N° [] Voie []

Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cepi Group

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose comme suit:

- Production vendue en services: nul au 31/12/2020 contre nul au 31/12/2019.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Informations générales complémentaires

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 113
Total	2 113

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

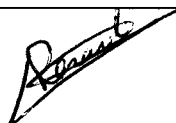
Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus



« 2A CLIMATIQUE HOLDING »

Société par Actions Simplifiées au Capital de 20.000 Euros
Siège Social : 31, Chemin des HELIANTHES
13 390 AURIOL

R.C.S : MARSEILLE 753 196 070 (2012 B 02748)
SIRET: 753 196 070 00019
A P E: 6420Z

BILAN & ANNEXE 2019

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2019** dont le total est de 84.194 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est 9.371,12 Euros et dégageant **un bénéfice comptable de 1.945,76 Euros.**

L'exercice a une durée de six mois, recouvrant la période **du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.**

Ces comptes annuels ont été établis le 15 Avril 2020 par le Président en collaboration avec l'expert comptable de la société.

Copie certifiée conforme à l'original



« 2A CLIMATIQUE HOLDING »

Société par Actions Simplifiées au Capital de 20.000 Euros
Siège Social : 31, Chemin des HELIANTHES
13 390 AURIOL

R.C.S : MARSEILLE 753 196 070 (2012 B 02748)
SIRET: 753 196 070 00019
A P E: 6420Z

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **ANNUELLE DU 28 JUIN 2020**

OBJET: APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

L'an deux mil vingt et le vingt huit Juin à quatorze heures.

Monsieur Eric RENARD

Demeurant : 31, Chemin des HELIANTHES – 13 390 AURIOL

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 200,00 €, composant le capital social de la Société par Actions Simplifiées « 2A CLIMATIQUE HOLDING »

Associé unique de ladite société :

I – A PREALABLEMENT EXPOSE ET PRECISE CE QUI SUIT :

En qualité de seule associé de ladite société, Monsieur Eric RENARD, a établi et arrêté les comptes annuels (Bilan, Compte de résultat et Annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, lesquels comptes font ressortir un bénéfice net comptable de 1.945,76 Euros.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2019;
- L'affectation des résultats de cet exercice;



PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du bilan et compte de résultat, établis au 31 Décembre 2019, faisant apparaître un bénéfice net comptable de 1.945,76 Euros, approuve ceux-ci dans toutes leurs parties, tels qu'ils sont présentés, et décide, d'affecter la totalité dudit résultat au compte « **REPORT A NOUVEAU CREDITEUR** » pour la totalité.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de bénéfice à titre de dividende au titre des trois derniers exercices.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions, approuve les opérations intervenues entre **Monsieur RENARD Eric** et la **Société** au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucun appointement n'a été versé à la Présidente, **Monsieur RENARD Eric** pour l'exécution de son mandat et de ses fonctions de dirigeant, durant l'exercice écoulé, en sus des remboursements éventuels de frais de déplacements sur justificatifs, dont mention est faite sur l'imprimé n° 2067 de la liasse fiscale.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne, quitus entier, définitif et sans réserve, de l'exécution du mandat de **Monsieur RENARD Eric**, pour l'accomplissement à bien, de sa mission dans la société, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2019.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant.

CLOTURE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à Quinze heures trente.
De tout ce que dessus, il a été dressé, le présent procès-verbal signé par tous les associés après lecture.

Monsieur RENARD Eric
Président ;

